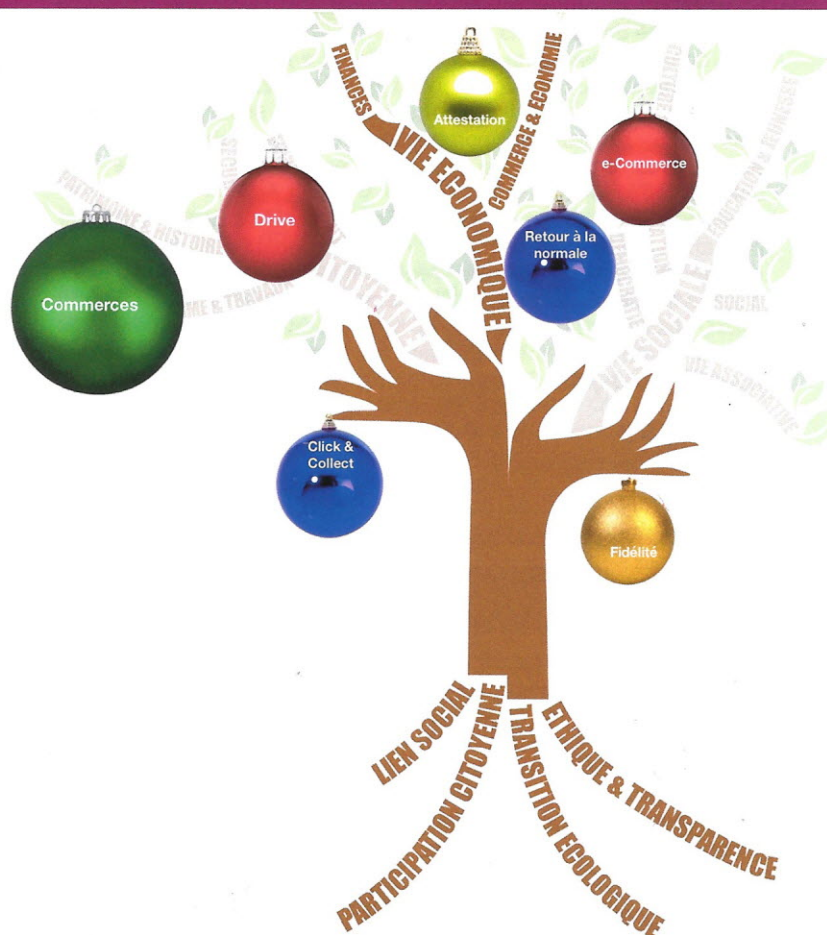




Décembre 2020

Strépinia'com

N° 24



Bonjour à tous,

Depuis quelques mois maintenant, notre groupe siège en Conseil municipal pour porter haut et fort les valeurs et les projets qui nous caractérisent. Difficile exercice toutefois puisqu'au nombre de trois, nous ne pouvons qu'exposer notre point de vue, étant entendus quelquefois, mais très peu écoutés. Les projets de délibérations discutés en Conseil municipal, issus souvent de dossiers vus en commission, sont trop souvent adoptés en l'état compte tenu de la forte représentation de la majorité (21 élus sur 29). C'est ainsi, le législateur a préféré la stabilité à la démocratie.

Le travail de l' élu est de prendre part à la vie de la Commune au travers de sa participation aux commissions, aux conseils municipaux, aux commémorations diverses. Mais pour ce faire, il est en devoir de connaître les lois qui nous régissent et les institutions concomitantes, et elles sont nombreuses. Vous entendez souvent les mots Alur, Scott, sdrif, pour l'urbanisme, NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République. On vous parle de la CCEJR, du Département, de la Région, du Siredom, du Siarja. Autant d'acronymes, autant de sujets d'études et de notions à connaître. Et l' élu, dans tout ça, doit agir en prenant en compte tous ces aspects. Heureusement, le législateur, en toute logique, a prévu un temps de formation pour les élus. C'est un temps à prendre sur les congés et rémunéré au smic horaire. Ce temps de formation est prévu au budget de la Commune. Alors quand l'occasion se présente, il faut pas s'en saisir.

Dans ce numéro porté par les membres de notre équipe, vous aurez l'occasion de vous familiariser avec le fonctionnement de nos institutions, avec des lois qui régissent nos cantines par exemple, et avec des projets ou des labels importants à mettre en place pour un mieux vivre ensemble.

La densité de certains dossiers nous amène à les décliner sur plusieurs numéros et nous espérons ainsi aider à mieux comprendre ce qui nous entoure. Toujours à votre écoute, n'hésitez pas à nous interpeller au travers des divers supports mis à votre disposition au dos de cette parution.

Je vous souhaite de merveilleuses fêtes de Noël ainsi qu'une belle année 2021.

Fanny MEZAGUER

Si vous avez des enfants ou des petits-enfants qui déjeunent à la cantine, peut-être avez-vous entendu parler de la loi EGALIM, mais peut-être pas. Nous vous aidons à comprendre ce qui se cache derrière ce nouvel acronyme.

La loi EGALIM promulguée le 1er novembre 2018 est issue des États Généraux de l'ALIMENTATION dans le but de consulter les Français sur des questions qui touchent à l'alimentation du type :

- comment accompagner la transformation de notre agriculture,
- mieux informer les consommateurs,
- renforcer la sécurité sanitaire,
- améliorer la protection animale ou encore avoir une meilleure traçabilité des produits...

Plus concrètement, depuis 2020, cette loi a interdit l'utilisation des pailles (dans les restaurants et la restauration collective) et des bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires.

Dès 2025, l'interdiction portera sur l'utilisation des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective des collectivités locales.

Des dons alimentaires en restauration collective et dans l'industrie agroalimentaire devront être réalisés ainsi que la mise à disposition de contenants réutilisables ou recyclables afin d'emporter les aliments ou les boissons non consommés.

Enfin, dès le 1er janvier 2022, 50% de produits durables dont 20% de bio devront être présents dans les cantines des enfants. Vous nous suivez toujours ? Car la loi ne s'arrête pas là !

Par l'éducation à l'alimentation à l'école, il s'agit aussi de lutter contre le gaspillage alimentaire. Ce sont par exemple des produits bénéficiant de l'écolabel «pêche durable», du logo RUP (label Régions UltraPériphériques de l'Europe).

Il s'agit de développer l'acquisition de denrées du commerce équitable, des produits issus de projets alimentaires territoriaux ou encore des denrées issues d'exploitations ayant la certification environnementale. L'information donnée aux usagers doit être transparente sur la part de ces produits dans la composition des repas. Pour comprendre comment nos collectivités ont transposé cette loi dans les cantines, retrouvez la suite de cet article sur

DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI AGRICULTURE ET ALIMENTATION

À partir du 1^{er} janvier 2022, les repas servis dans la **restauration collective publique** (écoles, hôpitaux...) devront compter :

- 50% de produits de qualité et durables** dont au moins
- 20% de produits issus de l'agriculture biologique** ou venant d'exploitations en conversion.

AGRICULTURE.GOUV.FR | | ALIMENTATION.GOUV.FR

Services de maintien à domicile : qui fait quoi ?

Dans nos dernières parutions, nous avons rapporté les difficultés des personnes âgées pendant la période du premier confinement quand les services d'aide à domicile ont été réduits à la portion congrue : elles n'ont pas eu la même attention comme pendant la canicule et elles ne savaient pas comment obtenir de l'aide pour leurs déplacements ou leurs courses. La Commune avait fait appel à des bénévoles (certains membres d'E.E.S s'y étaient d'ailleurs inscrits). Pourquoi n'ont-ils pas été sollicités ? Le prétexte : il n'y avait pas de demandes, incroyable ! Quelques personnes âgées, déçues et amères, nous ont fait part des reproches qu'elles faisaient «à la Mairie» alors que les services en question relèvent de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR).

Nous constatons qu'une grande confusion subsiste (la preuve, tout un «Vivre à Etréchy» a été consacré à ce thème dernièrement) : le service de maintien à domicile, le portage de repas (en liaison avec les repas des cantines) et la téléalarme (en liaison avec le Conseil départemental) incombent à la CCEJR.

Mais les interlocuteurs sont :

- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune,
- le Centre local d'information et de coordination d'Etampes (Clic).

Le CCAS, devant écoute et orientation, aide à la préparation de dossiers vers le Conseil départemental (pour l'allocation personnalisée d'autonomie et le logement) et apporte également des aides matérielles ponctuelles.

Il faut préciser qu'à Etréchy, le service de transport à la demande est apprécié, bien que saturé.



De manière générale, les services à domicile travaillent à flux tendu et ceci s'est accentué avec les mesures de précaution liées à la crise sanitaire.

La CCEJR n'échappe pas à cette règle avec le renouvellement fréquent des agents dans cette filière; le remplacement de la responsable de ce service n'arrange rien. Ces agents font un métier difficile du point de vue physique et moral, alors qu'ils sont rarement bien formés, souvent mal payés et doivent travailler plusieurs week-ends par mois.

Malgré les recours par la CCEJR à des personnels

d'associations d'aide à domicile ou même à des sociétés privées, la situation ne s'est pas améliorée. Une convention a été votée en Conseil communautaire sans savoir avec qui, ni pourquoi.

Dire qu'on va "embaucher toute personne qui se présenterait" n'est pas raisonnable, à moins que la CCEJR ne mette en place un programme de formation ou de parrainage conséquent.

Le Siredom (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères) fonctionne comme nos instances locales dans sa constitution. Tout comme dans la Communauté de Communes, Il y a un Président : Olivier Thomas (élu le 30/09/2020 et actuel Maire de Marcoussis), 15 vice-Présidents (dont notre Maire situé en 9ème position, également vice-Président à l'aménagement du territoire de notre CCEJR) et 10 conseillers délégués (dont l'actuel vice-Président aux traitements des déchets et assimilés, le Maire de Bouray sur Juine, Stéphane Galiné). Chacun reçoit une indemnité mensuelle à la hauteur de sa fonction.

Le Siredom s'occupe à peu près la moitié du Département de l'Essonne ainsi que quelques Communes avoisinantes (au total 175 Communes). Pour rappel, l'origine de ce syndicat remonte à 1957 avec seulement 9 Communes. Que de chemin parcouru

pour le Siredom qui est aujourd'hui, par sa taille, le deuxième syndicat du traitement et valorisation des déchets de France, c'est dire son importance. Cette volonté de regroupement, de mutualisation, avait vocation à nous faire faire des économies, affirmait le précédent Président Xavier Dugoin le 4 février 2016 dans une interview donnée au Républicain. Cette année c'est loin d'être le cas : il ne vous a pas échappé l'augmentation très sensible de la taxe ordures ménagères sur votre avis de taxes foncières. Nous vous en parlions dans notre gazette numéro 20: sa gestion était insincère.

Sachez quand même, et nous vous invitons à le faire, que nous pouvons tous, à la condition de constituer un groupe d'au moins 10 personnes, visiter l'eco site de Vert le grand, centre de tri et de valorisation de nos poubelles jaunes.

Si vous le souhaitez, dès que cela sera possible, vous pourrez nous contacter et nous nous chargerons de constituer des groupes de visite, nous l'avons déjà fait.

Echos de la vie municipale :

• 16/09/2020 : réunion publique d'information

Elle concernait le projet de résidence rue des Vrigneaux, quasiment le jour même de parution de notre Strépinia.com n°23 où nous l'évoquions. Nous saluons cette réunion instructive sur un projet bien mal ficelé, notamment : places de stationnement insuffisantes, quota de logements sociaux. La nouvelle équipe municipale a, de fait, de bons arguments pour sortir notre Commune de ce guépier.

• 01/10/2020 : Conseil municipal.

- Délibération 49 : mise à jour du tableau des effectifs. Une mise à jour du tableau du personnel communal en trompe l'oeil : un poste d'attaché à temps complet pour faire de la Com' ? Un vrai scandale. Oui à l'information des citoyens avec la publication papier «Vivre à Etréchy», avec le site internet de la Commune, mais le reste c'est de la "communication" : c'est à dire la mise en valeur (plus ou moins correcte) du travail des élus, en général exclusivement de la majorité. Car le travail d'information est fait convenablement par des fonctionnaires. Mais pour le reste, cela doit être du seul ressort d'un Adjoint au Maire. Ne serait-il pas plus raisonnable et efficace que la Commune recrute deux emplois dans nos écoles ou dans nos services plutôt que de recruter un cadre A destiné à tresser des

lauriers fugaces à la majorité via ces chers réseaux sociaux ? Le Conseil municipal valide le tableau des effectifs par 21 voix pour, 3 voix contre (EES) et 5 abstentions (EMV, EBM).

- Délibération 61 : cession d'une maison sur la Rn20. Un bilan épouvantable pour la majorité sortante qui a régné depuis plus de 20 ans sur Etréchy. Laissée à l'abandon depuis son achat (200.000€, délibération du 27/05/2011) en vue de faire une liaison sûre pour Fontaineliveau, elle va être vendue 30.000€ : bravo aux tenants de la "gestion en bon père de famille" si souvent vantée et jetée à la figure de nos élus depuis 2008. Le Conseil municipal approuve la vente de la propriété par 26 voix pour, 3 abstentions (EES).

• 05/11/2020 : Conseil municipal.

Délibération 66 : transfert de la compétence urbanisme à la CCEJR. Refus à l'unanimité du transfert de cette compétence: à voir si les autres Communes de la CCEJR iront dans le même sens.

Un regret : notre suggestion de faire un don aux sinistrés des Alpes maritimes a été rejetée en se retranchant derrière le Département déjà donateur et le contexte sanitaire, des arguments peu convaincants ni franchement bienveillants.

Eteignons les lumières en ville, rallumons les étoiles :

Pour les 12.000 Communes françaises qui ont opté pour cette solution, éteindre les lumières cette année était une question de bon sens avec les restrictions. Ceci a permis de dresser un bilan économique et écologique encourageant (1). A quoi cette action peut-elle servir ? Nous allons voir aujourd'hui qu'elle permet à la Commune de faire d'importantes économies, de limiter la pollution et de protéger la biodiversité.

Réaliser des économies budgétaires. Un exemple parmi tant d'autres : depuis le lancement de l'expérimentation d'extinction des lumières le 20 juillet 2017, Thiers (ville d'un peu plus de 11.000 habitants) a déjà effectué une économie de 80.000 euros sur la facture annuelle d'électricité (1). Ce budget peut être réinvesti dans l'éducation, la voirie, la sécurité en moyens humains, etc.

Limiter la consommation d'énergie. Ce projet permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques, de préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux ressources importées (pétrole, uranium, gaz, etc.). Selon l'Ademe ("Agence de la transition écologique", anciennement "Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie"), les 11 millions de points lumineux qui constituent le parc d'éclairage public appellent une puissance de 1.300 MW

environ, soit la puissance délivrée par une tranche nucléaire récente à pleine charge. L'éclairage public correspond à 41% de la consommation d'électricité des Communes et émet annuellement 670.000 tonnes de CO2 (2).

Protéger la biodiversité et la santé humaine. Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces y compris l'Homme, notamment parce qu'il contribue à leur fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Eclairer la nuit a un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs. Une étude parue ce 2 novembre agrège les résultats de 126 publications sur la pollution lumineuse et prouve un dérèglement massif du vivant, bien pire que celui déjà envisagé : «On retrouve des conséquences de cette pollution partout, chez les microbes, insectes, animaux et plantes»(3).

Dans le prochain numéro nous développerons deux autres raisons : revoir les étoiles (Chamarande par exemple est labellisé «Villes et villages étoilés»), respecter la loi déjà en vigueur. Nous verrons également ce qu'il en est au niveau de la sécurité des habitants.

Vous retrouverez ces liens sur la version informatisée de cette gazette directement sur notre site

(1) <https://www.capital.fr/economie-politique/comment-thiers-a-realise-de-belles-economies-en-coupant-leclairage-de-nuit-1323367>

(2) <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lumineuse>

(3) https://www.huffingtonpost.fr/entry/pollution-lumineuse-est-bien-pire-que-ce-que-lon-pensait_fr_5fa27231c5b67617e64d16b2

Notre traditionnel «Bric-à-brac jardin en fête» de cette année ne s'est pas déroulé comme nous l'aurions espéré. Les raisons ? Le virus et le mauvais temps. Notre manifestation sur le thème des abeilles qui devait se tenir le 17 mai a été reportée au 27 septembre pour cause sanitaire. Comme chaque année, notre foire s'est tenue au stade d'Auvers St Georges, et pour la première fois nous avons eu le plaisir de partager les lieux avec l'association «Rand' Auvers».

Pour cette nouvelle édition toutes les dispositions avaient été prises à la demande de la Préfecture en ce qui concerne la Covid-19. Malgré l'investissement des adhérents et bénévoles nous avons dû prendre la décision d'interrompre l'installation vers 10h30, en raison de la pluie et des fortes rafales de vent qui ne nous ont pas permis de mettre en place tous les stands de l'association ni de maintenir les stands des participants présents.

Cette 6ème édition est derrière nous et espérons que le beau temps et surtout que la crise sanitaire nous permettront de vous accueillir pour une 7ème édition en mai 2021 sur le même thème des abeilles.

Nous terminerons par mettre à l'honneur tous les acteurs, M. Denis Meunier, Maire d'Auvers, et M. Bertrand Poche ainsi que les adhérents et bénévoles qui ont contribué à mettre en place ce Bric à Brac jardin en fête 2020.

Merci et au plaisir de vous voir en 2021 sous un beau soleil et sans ce satané virus.

Prenez soins de vous !



JANVIER

23 janvier (à confirmer)
Festival «Du son dans l'aile»
2021 à St Michel sur Orge

17 janvier (à confirmer)
Spectacle Cendrillon à
Longjumeau

Du 12 janvier au 2 Mars (à confirmer)
Les hivernales (danse-théâtre / hip-hop qui est à l'honneur avec La Compagnie Pyramid

22 janvier et 26 Mars (à confirmer)
Concert de jazz-blues à Chamarande.

FEVRIER

Du 14 Novembre au 28 Février (à confirmer)
Le Dieu de Bouray – Un trésor archéologique en Essonne (à Etampes)

14 Février (à confirmer)
Ballade à 4 (Théâtre intercommunal Etampes)

Le calendrier de l'Avent

Quoi de plus beau que le mois de Noël, synonyme pour les enfants (les nôtres, mais aussi les grands enfants que nous sommes encore) de cadeaux, de récompenses, de fêtes et de gourmandises.

Cette année, bien que difficile, doit pouvoir être le moment de nous réunir, en famille, autour de cet événement.

Alors, découvrons, **jour après jour, jusqu'au réveillon**, les délicates attentions que chacun, à son niveau, qu'il soit commerçant, artisan, particulier, nous a concoctées.

A chaque jour, sa surprise. Du 1er décembre jusqu'au 23, nous vous ouvrirons des portes magiques sur notre site, notre page Facebook et notre Instagram. Une belle surprise vous attend le 24 pour inaugurer le réveillon.



Vous appréciez notre journal, vous pouvez contribuer à nos actions, nos réflexions en adhérant à :
Etréchy Ensemble et Solidaires : 10, rue de la butte St Martin - 91580 Etréchy

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

Date : ____/____/____

☐

Adhésion membre de l'association (20€)

☐

Soutien à l'association de €